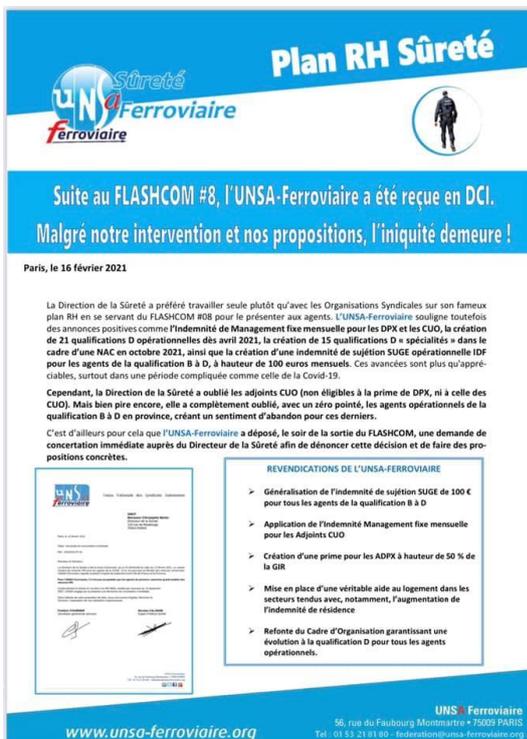




La colère des agents continue de s'exprimer en province. Depuis l'annonce du plan RH, l'UNSA-Ferroviaire demande d'entamer un cycle de négociations pour sortir de l'impasse.

Paris, le 7 mai 2021

À la suite du FLASHCOM #8 de février 2021, l'UNSA-Ferroviaire avait immédiatement déposé une DCI et avait, une nouvelle fois, fait preuve de pragmatisme. Tout en reconnaissant les avancées appréciables pour certains agents, l'UNSA-Ferroviaire a interpellé la Direction sur la nécessité de reconnaître l'investissement de tous au travers de garanties d'évolution de carrière. Depuis cette intervention, l'UNSA-Ferroviaire continue de dénoncer le manque de considération pour les provinciaux et travaille pour sortir de cette impasse afin que l'ensemble des agents SUGE soient reconnus et considérés à leur juste valeur. Pour rappel, à l'occasion de cette DCI, l'UNSA-Ferroviaire avait fait les propositions suivantes (cf. notre tract du 16 février 2021).



Plan RH Sûreté

Sûreté
UNSA
Ferroviaire

Suite au FLASHCOM #8, l'UNSA-Ferroviaire a été reçue en DCI.
Malgré notre intervention et nos propositions, l'iniquité demeure !

Paris, le 16 février 2021

La Direction de la Sûreté a préféré travailler seule plutôt qu'avec les Organisations Syndicales sur son fameux plan RH en se servant du FLASHCOM #08 pour le présenter aux agents. L'UNSA-Ferroviaire souligne toutefois des annonces positives comme l'Indemnité de Management fixe mensuelle pour les DPX et les CUO, la création de 21 qualifications D opérationnelles dès avril 2021, la création de 15 qualifications D « spécialités » dans le cadre d'une NAC en octobre 2021, ainsi que la création d'une indemnité de sujétion SUGE opérationnelle IDF pour les agents de la qualification B à D, à hauteur de 100 euros mensuels. Ces avancées sont plus qu'appréciables, surtout dans une période compliquée comme celle de la Covid-19.

Cependant, la Direction de la Sûreté a oublié les adjoints CUO (non éligibles à la prime de DPX, ni à celle des CUO). Mais bien pire encore, elle a complètement oublié, avec un zéro pointé, les agents opérationnels de la qualification B à D en province, créant un sentiment d'abandon pour ces derniers.

C'est d'ailleurs pour cela que l'UNSA-Ferroviaire a déposé, le soir de la sortie du FLASHCOM, une demande de concertation immédiate auprès du Directeur de la Sûreté afin de dénoncer cette décision et de faire des propositions concrètes.

REVENDEICATIONS DE L'UNSA-FERROVIAIRE

- Généralisation de l'indemnité de sujétion SUGE de 100 € pour tous les agents de la qualification B à D
- Application de l'Indemnité Management fixe mensuelle pour les Adjoints CUO
- Création d'une prime pour les ADPX à hauteur de 50 % de la GIR
- Mise en place d'une véritable aide au logement dans les secteurs tendus avec, notamment, l'augmentation de l'indemnité de résidence
- Refonte du Cadre d'Organisation garantissant une évolution à la qualification D pour tous les agents opérationnels.

UNSA Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tel : 01 53 21 81 80 - federation@unsa-ferroviaire.org

L'UNSA-Ferroviaire a donc été reçue par la Direction de la Sûreté le 16 février 2021. Lors de cette réunion, nous avons dénoncé une iniquité de traitement entre les agents de l'Île-de-France et les agents de province et nous avons fait un certain nombre de propositions.

- Généralisation de l'indemnité de sujétion SUGE de 100 € pour tous les agents de la qualification B à D

La Direction nous a objecté que l'indemnité de sujétion SUGE IDF avait pour but de prendre en compte la difficulté d'évoluer en Île-de-France (difficultés opérationnelles, coût du logement, coût de la vie, temps de transport, etc.) mais aussi de faire en sorte de lutter contre l'érosion que subit notre service, notamment en Île-de-France. Il est à noter que la Direction de la Sûreté nous annonce que l'intégralité du budget accordé par le Groupe Public Unifié a servi à financer les mesures annoncées lors du FLASHCOM #8.

- Application de l'Indemnité Management fixe mensuelle pour les Adjoints CUO

Nous avons aussi interpellé la Direction sur la situation des adjoints des CUO qui ne sont éligibles ni à la prime de 75 euros pour les DPX, ni à celle de 150 euros pour les CUO. Pour la Direction, il fallait faire des choix. L'UNSA-Ferroviaire dénonce ce choix car il est injuste !

- La mise en place d'une véritable aide au logement dans les secteurs tendus

Concernant l'aide au logement sur les secteurs tendus, la Direction nous indique travailler à une convention avec l'action sociale sur ce sujet précis. Pour autant, nous avons objecté que dans ces secteurs, les agents avaient surtout besoin d'une aide financière pour se loger et qu'une convention ne suffirait pas. L'UNSA-Ferroviaire propose donc de valoriser l'Indemnité de Résidence sur les secteurs identifiés comme tendus.

- La création d'une prime pour les ADPX à hauteur de 50 % de la GIR

La Direction de la Sûreté note le point pour en étudier la faisabilité, sans réellement plus de détail ni d'engagement ferme sur le sujet.

- Refonte du Cadre d'Organisation (CO) garantissant une évolution à la qualification D pour tous les agents opérationnels.

Malgré les nombreuses fins de non-recevoir, l'UNSA-Ferroviaire a proposé un projet présenté sur table, avec une vision actuelle du CO et une étude projetée d'avenir permettant à l'ensemble des agents SUGE d'aboutir à la QC dans un temps imparti pour finir leur carrière à la qualification D ! Ce projet a retenu l'attention de la Direction et il fera l'objet d'une étude par la Direction de la Sûreté. L'UNSA-Ferroviaire demandera à rencontrer trimestriellement la Direction de la Sûreté pour faire un point sur l'état d'avance de cette étude.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, ce projet est simple : chaque agent doit pouvoir finir sa carrière sur la qualification D, voire évoluer à la qualification E ! Par exemple, il est anormal que des agents SUGE C 02 15 aient une ancienneté moyenne de 25 ans et 8 mois sur cette position de rémunération ! L'UNSA-Ferroviaire invite très fortement la Direction de la Sûreté à se pencher sur son projet afin de le mettre en place le plus rapidement possible ! A défaut de calmer la frustration des collègues de province par un manque de reconnaissance sur la rémunération, ce projet permettra un réel changement dans l'évolution des agents, notamment de province, qui sont, pour la grande majorité, plus anciens que les agents d'Île-de-France !

CONTACT

Frédéric FOURNIER fournier.n@unsa-ferroviaire.org
Nicolas CALONNE calonne.n@unsa-ferroviaire.org
Jean-Louis CHIVOT chivot.jl@unsa-ferroviaire.org

REVENDEICATIONS DE L'UNSA-FERROVIAIRE

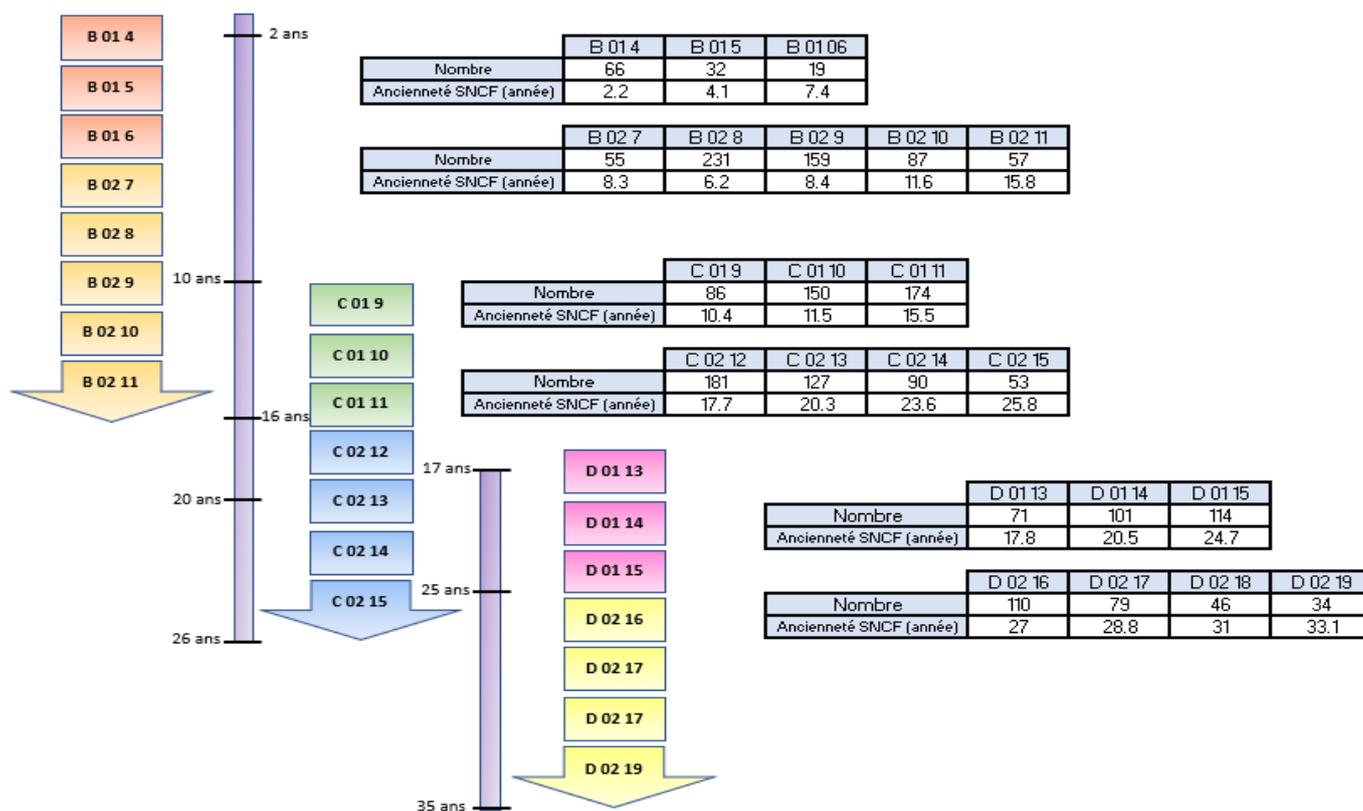
- 1- Garantir une réelle progression pour les agents ;
- 2- Garantir un passage à la qualification C entre 4 et 9 ans de service pour tous ;
- 3- Garantir un passage à la qualification D entre 16 et 23 ans de service pour tous ;
- 4- Donner la possibilité de reconnaître les compétences par le passage à la qualification E dès 20 ans de service.

UNSA Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tel : 01 53 21 81 80 - federation@unsa-ferroviaire.org

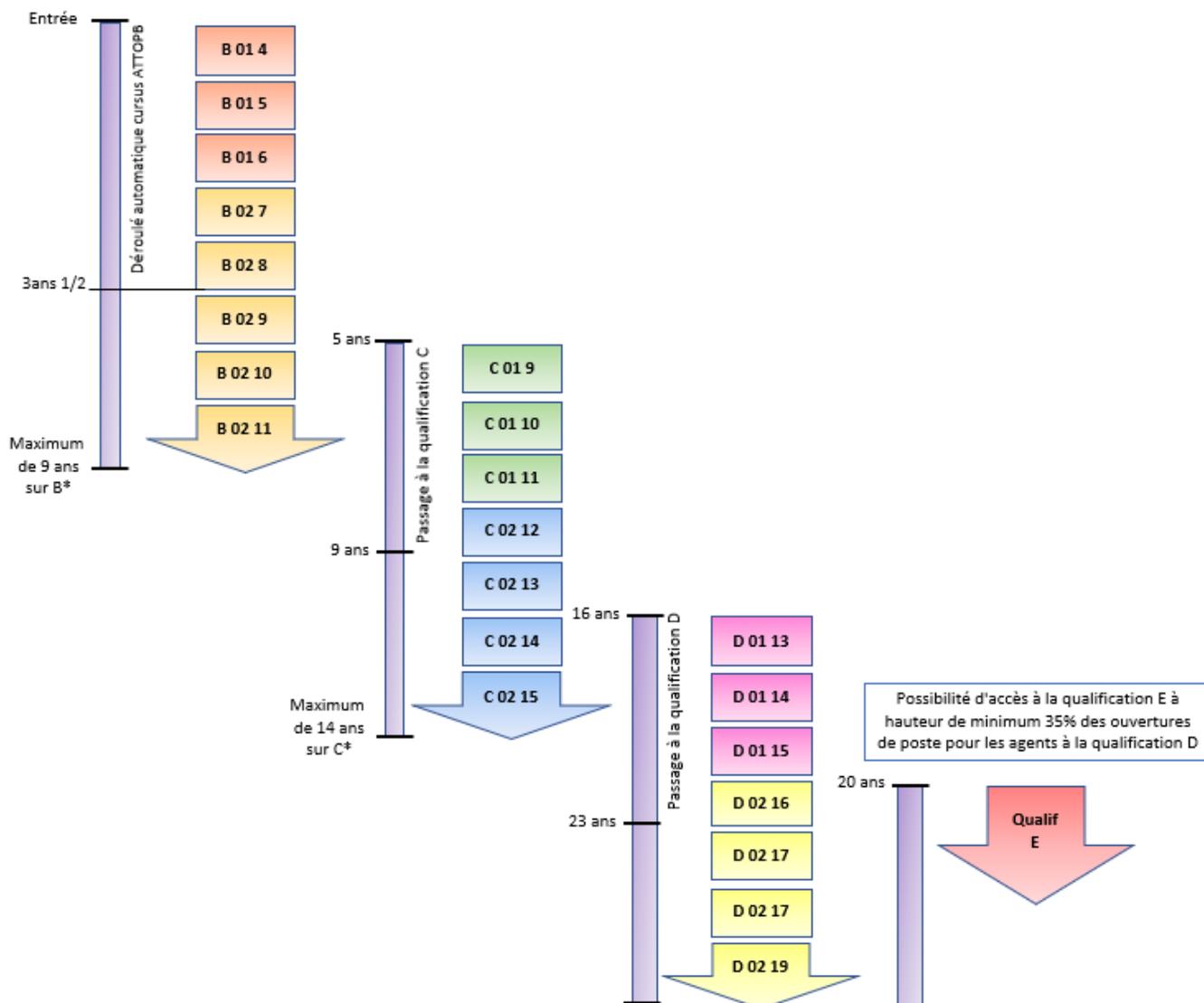
Lors de cette DCI, l'UNSA-Ferroviaire a rappelé qu'au-delà de ses propositions, il est inacceptable de constater que des agents sont encore positionnés sur la position de rémunération 6 après sept années de service. Le même constat a été fait pour l'ensemble du collège exécution. Alors que la Direction nous rappelait l'impact de l'évolution de carrière sur l'équilibre économique de la Direction, l'UNSA-Ferroviaire a analysé et fait des propositions concrètes. Nous avons obtenu que le projet soit analysé avec une clause de revoyure. Nous allons donc faire jouer cette clause et solliciter une nouvelle rencontre avec la Direction de la Sûreté.

Proposition de l'UNSA-Ferroviaire :

Actuellement (sur données 2020)



REFONTE DU CADRE D'ORGANISATION, L'UNSA-FERROVIAIRE FAIT DES PROPOSITIONS CONCRÈTES



L'analyse de l'UNSA-Ferroviaire acterait :

- La garantie d'une réelle progression pour les agents ;
- La garantie d'un passage à la qualification C entre 4 et 9 ans de service pour tous ;
- La garantie d'un passage à la qualification D entre 16 et 23 ans de service pour tous ;
- La possibilité de reconnaître les compétences par le passage à la qualification E dès 20 ans de service.

L'UNSA-Ferroviaire revendique des avancées rapides et en phase avec les attentes des agents de la Sûreté !

CONTACT

Frédéric FOURNIER fournier.n@unsa-ferroviaire.org
 Nicolas CALONNE calonne.n@unsa-ferroviaire.org
 Jean-Louis CHIVOT chivot.jl@unsa-ferroviaire.org